

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2018\_2\_1

Objet : Compte de gestion 2017 de la commune

**VOTE**


**24 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de  
Mmes KEVORKIAN – DELOUS – M.  
BERGANTON**

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

ID : 013-211300371-20180412-DCM\_2018\_2\_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE 

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 12 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Christian NEVIERE à M. Joël YERPEZ  
M. Thierry GOUILLET à Mme Marie-Aude MESTRE  
Mme Rym HANETITE à Mme Maguy THORN  
M. Christophe AGARD à M. Gérard CRUZ  
M. Christophe MOURRE à M. Yves LOMBARDO

Absente excusée : Mme PERROT

Absent : M. Richard CAMPANELLI

Secrétaire de la séance : Mme Evelyne DE FILIPPO

**Compte de Gestion 2017 de la commune**

En application de l'article L. 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Maire et le Compte de Gestion du Comptable Public.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2017, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable.

Monsieur le Maire souligne auprès de l'assemblée que les résultats dudit compte sont conformes aux résultats du Compte administratif de la Commune afférent à l'exercice 2017 approuvé lors de la même séance du conseil municipal et se présentent comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Titres de recettes émis : 11 320 853,82 euros
- Réductions de titres : 151 386,24 euros
- Mandats émis : 10 968 825,49 euros
- Annulations de mandats : 347 085,30 euros
- Résultat de l'exercice 2017 : 547 727,39 euros
- Excédent de fin de clôture 2016 après affectation : 693 268,49 euros
- Résultat de clôture 2017 : 1 240 995,88 euros

**Section d'investissement :**

- Titres de recettes émis : 5 075 326,22 euros
- Réductions de titres : 27 675,00 euros
- Mandats émis : 5 020 763,93 euros
- Annulations de mandats : 767,74 euros
- Résultat de l'exercice 2017 : 27 655,03 euros
- Excédent de fin de clôture 2016 : 2 024 649,54 euros
- Intégration de résultat du SIE : 108 007,47
- Résultat de clôture 2017 : 2 160 312,04 euros

En conséquence, le résultat global des deux sections est de 3 401 307,92 euros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2017 de la commune

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte administratif de la Commune afférent à l'exercice 2017 ;

Vu le Compte de gestion de la Commune afférent à l'exercice 2017 ;

Considérant que les opérations retracées dans le compte de gestion 2017 de la Commune sont régulières ;

Considérant que le compte de gestion 2017 de la Commune dressé par le Comptable Public, n'appelle par ailleurs aucune observation ni réserve ;

- **APPROUVE** sans observation ni réserve le Compte de Gestion pour 2017 dressé par le Comptable Public.

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

**SLOW**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie ce ID : 013-211300371-20180412-DCM\_2018\_2\_1-DE

Le Maire,

Olivier GUIROU

